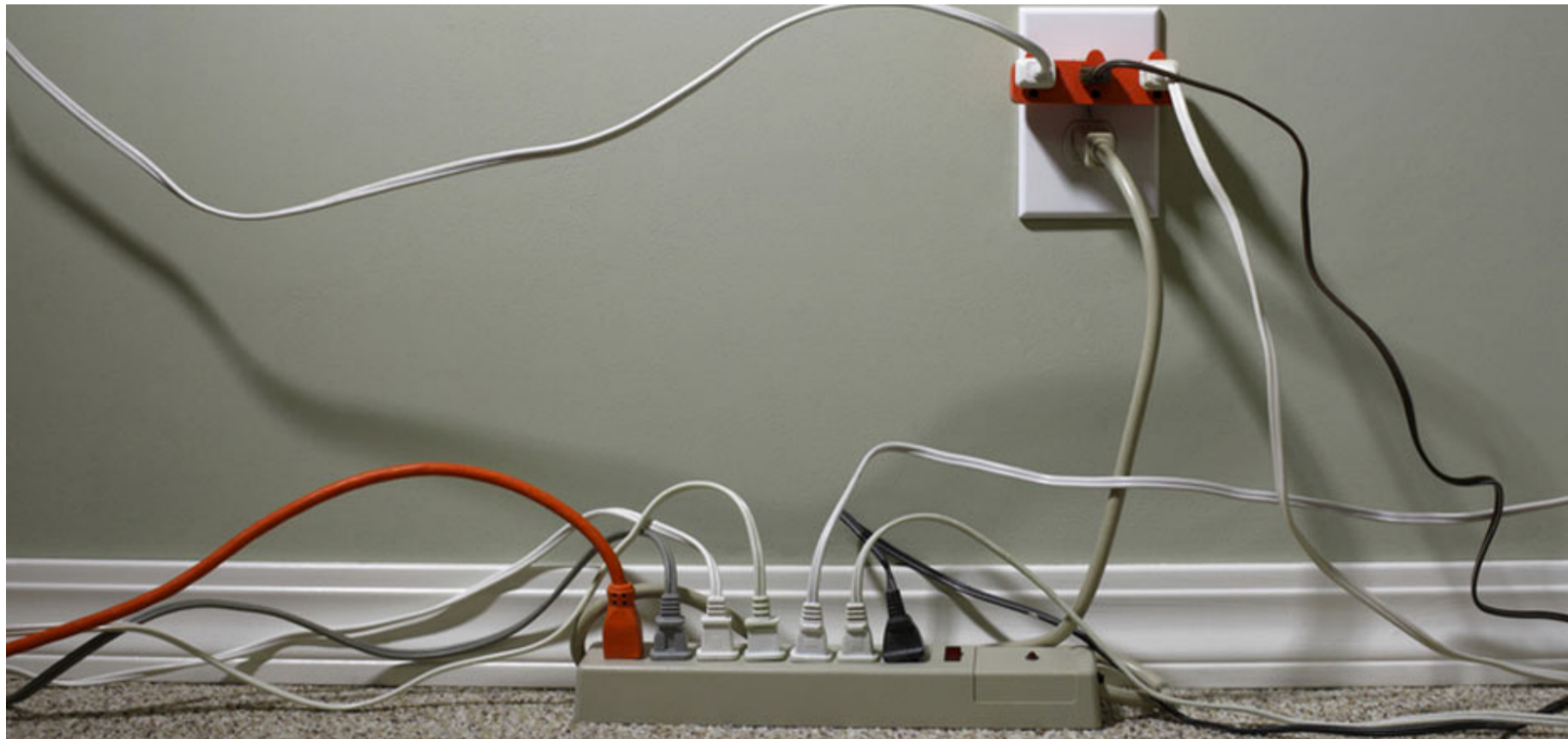


# Maîtriser les risques électriques professionnels

**Court-circuit, surchauffe, défaut d'isolation... un incendie sur quatre est d'origine électrique, il s'agit de la 1ère cause d'origine accidentelle. Pour prévenir ces risques, l'installation électrique et son utilisation doivent respecter des règles de sécurité. Le point sur la question.**



Une installation défaillante ou non conforme, ou une mauvaise utilisation des matériels électriques dans une entreprise peuvent être à l'origine d'accidents (choc électrique, brûlure, électrocution...), d'incendies, voire d'explosions. Afin de protéger ses salariés et son outil de travail, **le chef d'entreprise doit s'assurer que l'installation est conforme à la norme NF C 15-100** et que toutes les précautions sont prises lors de son utilisation.

## Le respect de la réglementation

Dans les entreprises qui emploient au moins un salarié ou recevant du public, **l'installation électrique doit respecter la réglementation en vigueur**. Elle doit être inspectée une fois par an par un organisme accrédité ou par une personne qualifiée. Les résultats des vérifications sont consignés dans un registre, avec en annexe les rapports de l'organisme accrédité. Cette vérification peut avoir lieu tous les deux ans si aucun défaut n'est détecté ou si les défauts révélés par la précédente visite ont été corrigés. Elle vise principalement la protection des travailleurs.

**A savoir : en cas d'accident, l'absence de mise aux normes peut entraîner la mise en cause de la responsabilité pénale du chef d'entreprise.**

Enfin, pour aller encore plus loin, **il est possible de demander un contrôle par thermographie infrarouge qui permet de détecter les types d'anomalies et les échauffements anormaux** via une caméra (mauvaises connexions, câbles non protégés, surcharges, déséquilibre de phases, contacts défaillants, mauvaises isolations, sous calibre par exemple...) et ainsi, de prévoir les interventions correctives et les éventuels travaux.

## Des conseils de bon sens

Le chef d'entreprise doit également veiller à ce que les règles élémentaires de sécurité soient appliquées :

- éviter les bricolages et faire entretenir l'installation par des professionnels qualifiés,
- ne pas abuser de l'utilisation des multiprises,
- vérifier régulièrement les connexions (surtout sur les machines vibrantes) et les fils apparents,
- dérouler l'intégralité du fil en cas d'utilisation d'une rallonge à rouleau (pour éviter une surchauffe),
- identifier les sources d'humidité.

Il doit également s'assurer, surtout en cas d'acquisition de nouveaux matériels, que l'armoire électrique est conforme à la puissance maximale demandée. Ce bilan de puissance peut être fait par un électricien ou par un organisme de contrôle. Par ailleurs, si la foudre est fréquente sur le secteur, un installateur spécialisé peut conseiller la pose de parafoudre et ou de parasurtenseur (dispositif posé sur l'armoire électrique).

**A savoir :** une installation défectueuse entraîne une usure plus rapide des matériels qui y sont reliés.

Et puisque le risque zéro n'existe pas, **il est important de respecter la réglementation qui impose de disposer des moyens de lutte contre l'incendie** : chaque entreprise doit être équipée d'extincteurs portatifs en nombre suffisant et adaptés aux risques particuliers de l'entreprise. Pour les incendies d'origine électrique, l'extincteur le plus approprié est celui au dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Que pensez-vous de cet article ? 😊 😞